

## ANNEXE 2 Carte de la Trame Verte et Bleue du SCOT des Communautés du Pays de Saint-Malo

Rappel du DDD : sur la base des cartographies de la TVB jointes en annexes au présent document, les documents d'urbanisme locaux délimitent dans leur règlement graphique les différents espaces constitués de la TVB, détaillés ci-après. Les documents d'urbanisme locaux définissent également, si nécessaire, de nouveaux réservoirs de biodiversité identifiés au niveau local (exemple : mare abritant une population d'amphibiens remarquables...) ou des corridors écologiques locaux.

-  Périmètre SCOT
-  Limites communales
-  Assurer la valorisation et la préservation des réservoirs de biodiversité principaux et de leurs abords
-  Adapter si nécessaire la protection aux réservoirs de biodiversité principaux ponctuels
-  Assurer la valorisation et la préservation des réservoirs de biodiversité complémentaires et de leurs abords
-  Préserver les cours d'eau réservoirs/corridors principaux (Liste 1&2 L.214-17)
-  Préserver les cours d'eau réservoirs/corridors secondaires
-  Valoriser et préserver les corridors écologiques associés aux milieux boisés
-  Valoriser et préserver les corridors écologiques associés aux milieux humides et vallées
-  Valoriser et préserver les corridors écologiques littoraux
-  Favoriser la restauration des corridors écologiques
-  Inscrire les carrières en fin d'exploitation et ayant vocation à être réhabilitées écologiquement dans les continuités écologiques locales
-  Favoriser la "Nature en Ville"
-  Diffuser le biodiversité sur l'ensemble du territoire en protégeant les zones humides, les cours d'eau et les haies, ainsi qu'en favorisant la lutte contre les espèces invasives
-  Élargir sa vision de la TVB : liaisons écologiques externes principales
-  Préserver des espaces de respiration (coupures d'urbanisation)
-  Axe de fragmentation majeur
-  Axe de fragmentation secondaire

 Corridors écologiques régionaux du SRCE

Projet arrêté le 10 mars 2017  
Projet approuvé le 8 décembre 2017

